



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

10 SEP. 2003

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 03-346

Objet : Zone archéologique de saisine sur les dossiers d'urbanisme
Commune de Montbrison-Moingt (42)

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

Vu la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive ;

Vu le décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment ses articles 1^{er} et 13 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-2-4, R. 421-38-10-1 et R. 442-3-1;

Considérant l'importance historique et archéologique de la commune, en particulier l'agglomération antique de Moingt, *Aquae Segetae* (avec un théâtre, une ensemble cultuel et thermal, des bâtiments publics, un habitat luxueux), ainsi que le bourg médiéval de Moingt et la ville de Montbrison, capitale médiévale du Forez

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sur la commune de Montbrison-Moingt sont déterminées neuf zones géographiques en fonction des informations scientifiques conduisant à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique, comme le prévoit le 1^o de l'article 1^{er} du décret n° 2002-89 susvisé.

Chacune de ces zones est délimitée et identifiée sur le plan, et décrite sur la notice de présentation annexés au présent arrêté.

Article 2

Tous les dossiers de demandes de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installations ou travaux divers situés dans les zones déterminées à l'article 1^{er} du présent arrêté devront être transmis aux services de la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie, 6 quai Saint-Vincent, 69283 LYON cedex 01) afin que puissent être prescrites des mesures d'archéologie préventive dans les conditions définies par le décret n° 2002-89 susvisé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Loire et transmis par le Préfet du département de la Loire au maire de Montbrison qui procèdera à son affichage pendant un mois en mairie à compter de sa réception.

Article 4

L'arrêté et ses annexes (plan et notice de présentation) seront tenus à disposition du public à la mairie de Montbrison et à la Préfecture du département de la Loire.

Article 5

Les zones déterminées à l'article premier du présent arrêté se substituent aux zones archéologiques de consultation sur les documents d'urbanisme lorsque celles-ci ont été précédemment définies.

Article 6

La réalisation des travaux, objets des demandes d'autorisation d'urbanisme mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, pourra être subordonnée à l'accomplissement de mesures d'archéologie préventive.

Lorsque des mesures d'archéologie préventive sont prescrites, les décisions d'autorisation d'urbanisme susmentionnées indiquent que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux autorisés.


Article 7

Le Directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département de la Loire, et le maire de la commune de Montbrison sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

10 SEP. 2003

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône


MICHEL BESSE

MONTBRISON (42)

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

Le décret 2002-89 du 16 janvier 2002, pris pour l'application de la loi 2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive, prévoit que soient instituées, par arrêté préfectoral, des zones archéologiques de saisine sur certains dossiers d'urbanisme, afin que puissent être édictées des prescriptions d'archéologie préventive.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Montbrison, neuf zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique très riche de la commune, et sur l'importance de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Bourg de Moingt (4 planches)

L'agglomération antique de Moingt figure sur la Table de Peutinger, sous le nom de *Aquae Segetae*, dont l'étendue est estimée au minimum à 15 ha, selon la répartition des vestiges. Elle comprend un théâtre situé à flanc de coteau, un ensemble cultuel et thermal (Sainte-Eugénie), ainsi que des bâtiments publics et un quartier résidentiel assez riche. Ce site est desservi par une voie qui prend sur la Voie Bolène.

Au Moyen Age, le château et le mandement de Moingt furent donnés par le Comte de Forez au Chapitre de Notre-Dame de Montbrison. Plusieurs églises sont mentionnées : l'église Saint-Julien, l'église Saint-Jean-Baptiste, l'église Saint-Maurice. Le Prieuré Sainte-Eugénie a succédé aux thermes antiques en reprenant une partie des murs. Il existait également une léproserie.

2- Saintinieu

Site gallo-romain

3- Ville de Montbrison (2 planches)

La première mention de Montbrison apparaît dans les chartes à la fin du XI^{ème} siècle, *Domus hospitalis pauperum in castello Montisbrisonis* en 1077-1097. Au Moyen Age, Montbrison était la capitale du Forez et le siège de l'administration civile de ce comté. Au XI^{ème} siècle, elle est mentionnée comme le siège d'un archiprêtre qui, au XIII^{ème} siècle s'étendait sur 80 paroisses.

De nombreux vestiges archéologiques existent donc encore dans la ville.

-Site gallo-romain

-Le Bourg : bourg médiéval fortifié

-Le Calvaire : château-fort médiéval

-Enceinte urbaine, fortification du XIV^{ème} siècle

-Deuxième enceinte du château

-Place de l'église : site gallo-romain (voie et habitat) , site médiéval (rempart et maison)

-Commanderie de Saint-Jean des Prés du XII^{ème} siècle

-Rue des Clercs : habitat du XIII^{ème} siècle

-Dans le château : ancien hôpital des Pauvres du XI^{ème} siècle

-Au calvaire : église Saint-Pierre-le-Vieux des XI^{ème}-XIII^{ème} siècles

-La Diana : ancien Hôtel comtal du XIII^{ème} siècle

-Rue de l'Hôpital : porte du cloître Notre-Dame et tour

-Enclos canonial : pont et maisons médiévaux

-Au bord du Vizézy : Hôtel-Dieu du XII^{ème} siècle

-Rue du Bourgneuf : hospice de la Charité, habitat médiéval et bâtiment conventuel moderne

-Place de l'Hôtel de Ville : Eglise des Cordeliers

-Rue Francisque Reymond : Eglise Saint-André du XII^{ème} siècle

-Rue Saint-Jean : habitat du XIII^{ème} siècle

-Rue Ptacomtal : habitat du XIII^{ème} siècle

-Rue des Légouvé : habitat du XIII^{ème} siècle

- Rue de l'Hôpital : pont du XIIIème siècle
- Maison des Pénitents : Couvent du XIIIème siècle
- Chancellerie : architecture publique du XIIIème siècle
- Rue de la Tupinerie : habitat du XIIIème siècle
- A l'ouest du cloître canonial : marché aux bestiaux, boutiques médiévales
- Nord de l'Hôtel de ville : habitat du XIIIème siècle
- Mauvoisin : habitat du XIIIème siècle
- Eglise collégiale Notre-Dame (XIII-Xvèmes siècles)
- Maison-forte de Charlieu

4- Savigneux

Abbaye médiévale fondée au Xème siècle.

5- Le Surizet

Site gallo-romain

6- Saint-Antoine

Commanderie et faubourg du Moyen Age.

7- La Poulaille – Au Bruchet (2 planches)

bourg gaulois de Cheyzieux

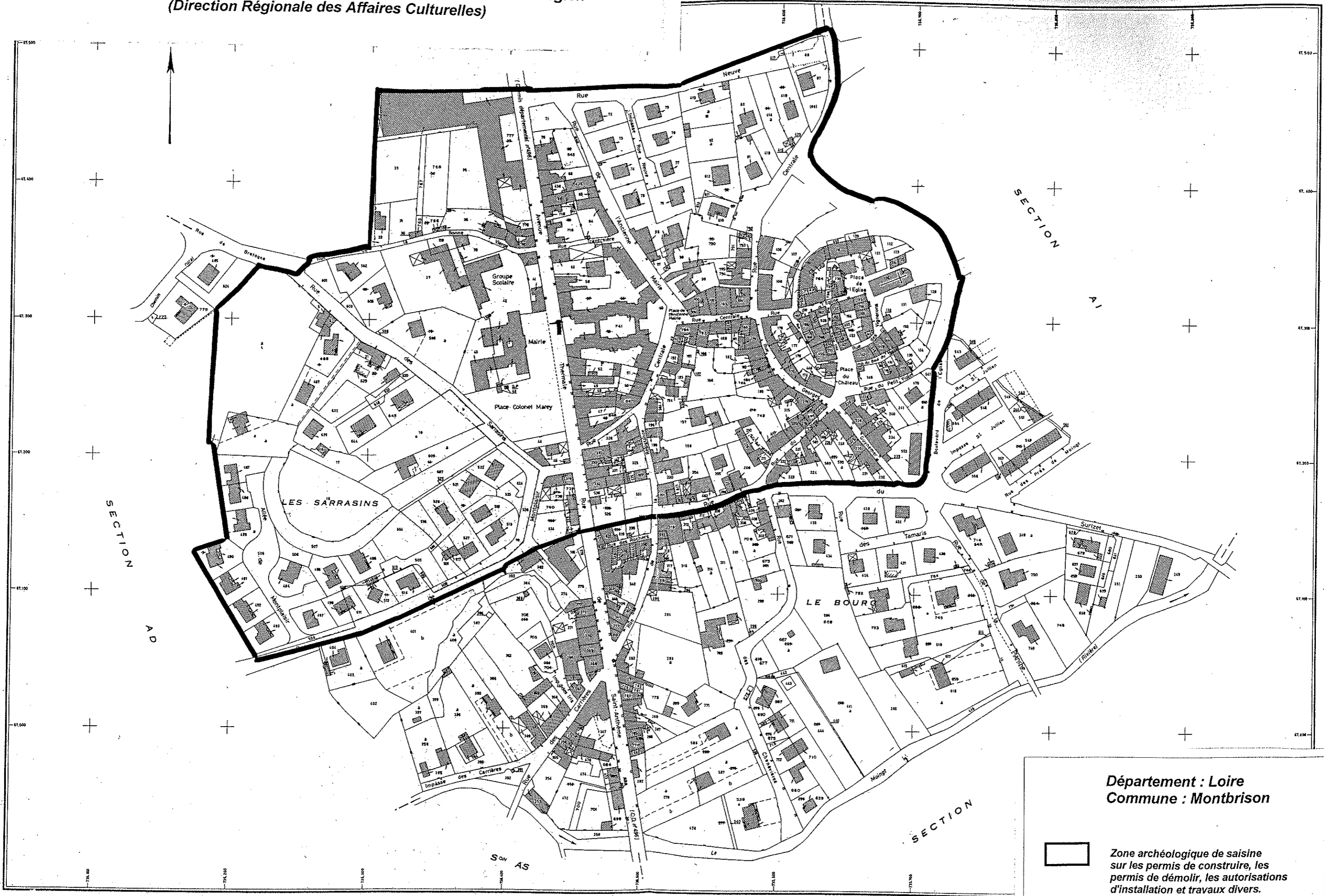
8- La Tuillère

Maison-forte du Moyen Age.

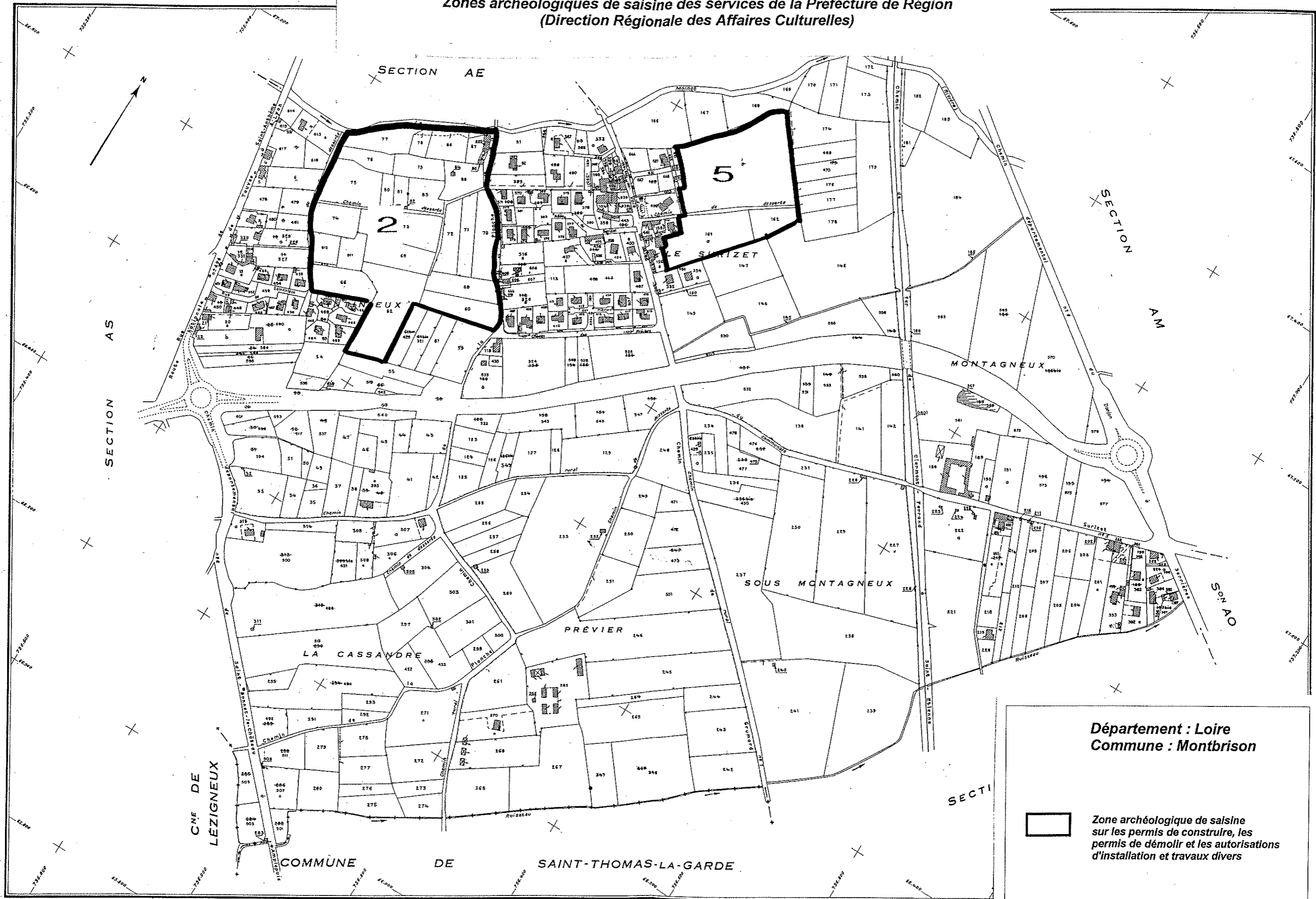
9- Beauregard

Site gallo-romain

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)



Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)

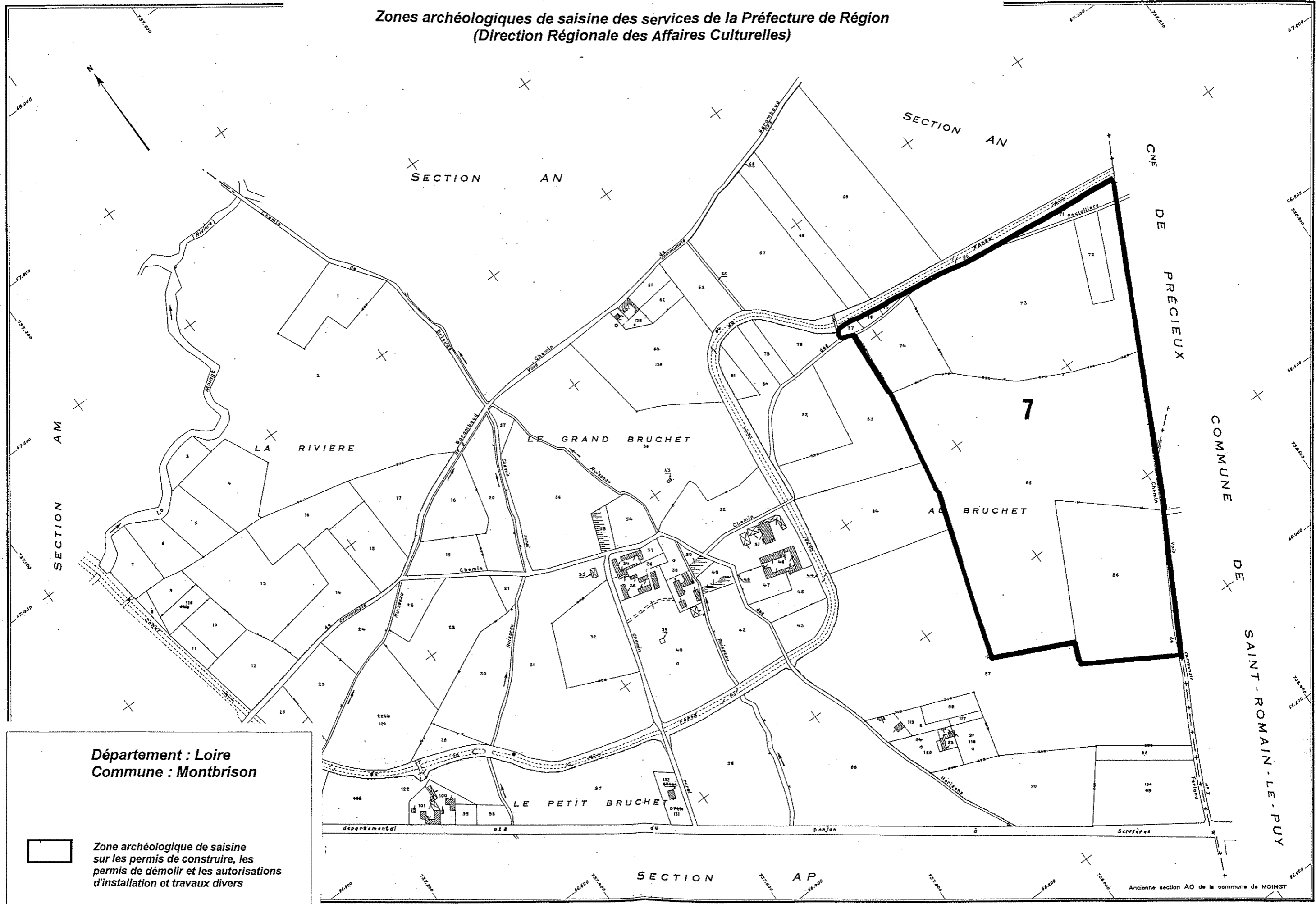


Département : Loire
Commune : Montbrison

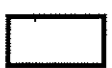


Zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir et les autorisations
d'installation et travaux divers

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)



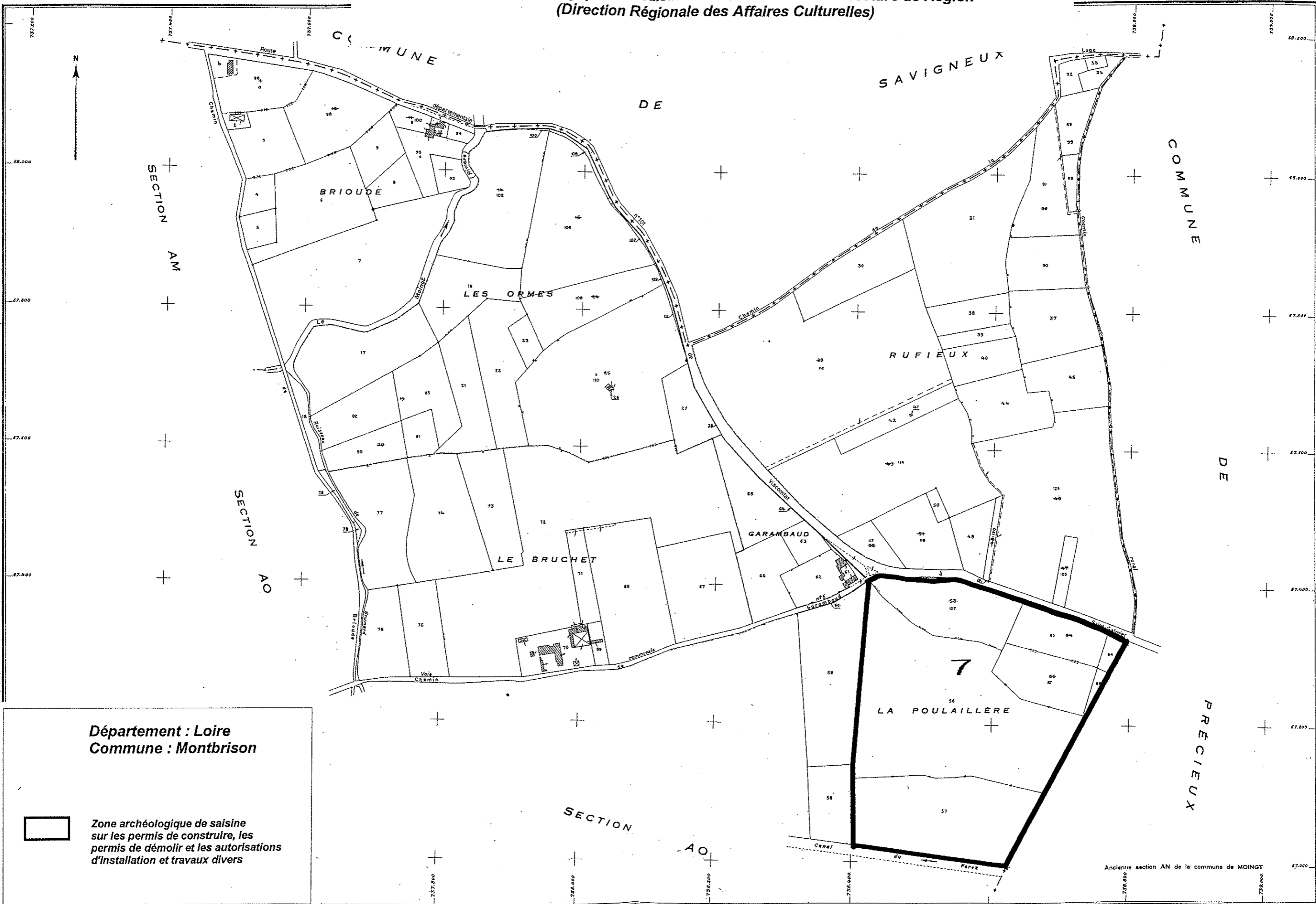
Département : Loire
Commune : Montbrison



Zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir et les autorisations
d'installation et travaux divers

Ancienne section AO de la commune de MOINGT

Zones archéologiques de saisine des services de la Préfecture de Région
(Direction Régionale des Affaires Culturelles)



Département : Loire
Commune : Montbrison



Zone archéologique de saisine
sur les permis de construire, les
permis de démolir et les autorisations
d'installation et travaux divers

Ancienne section AN de la commune de MOINGT